



Ville d'Athis-Mons

VILLE D'ATHIS-MONS

COMPTE-RENDU DE REUNION



Opération	Révision du Plan Local d'Urbanisme	CR n°	10
Objet de la réunion	Présentation du diagnostic et du PADD aux personnes publiques associées et consultées		
Date & lieu	12/05/2016	Mairie d'ATHIS-MONS	
Rédacteur	CR	Nbr de page	2

Ville d'ATHIS-MONS			présent	diffusion
Mme RODIER - Maire	mme-lemaire@mairie-athis-mons.fr	01.69.54.54.22		X
M. GUISEPPONE – Maire adjoint	aguiseppone@mairie-athis-mons.fr	01.69.54.55.44		X
M. SAPENA – Maire adjoint à l'urbanisme	tsapena@mairie-athis-mons.fr	01.69.54.54.02 06.87.10.23.30	X	X
M. DUMAINE - Maire adjoint	jdumaine@mairie-athis-mons.fr	01.69.54.54.40		X
Mme. GEOFFROY - Maire adjointe	jgeoffroy@mairie-athis-mons.fr	01.69.54.54.25		X
M. HALAOUI - DST	ahalaoui@mairie-athis-mons.fr	01.69.57.83.98		X
Mme JACOB – Responsable urbanisme	HIACOB@mairie-athis-mons.fr	01.69.57.83.12	X	X
M. LALE – Urbanisme	ALALE@mairie-athis-mons.fr	01.69.57.83.12	X	X
M. DESCOMBRIS	jpdescombris@tpressources.fr	06.80.63.71.95		X
DDT				
M. PONTONNIER	jerome.pontonniere@essonne.gouv.fr	01.60.76.32.19	X	X
Groupe ADP				
M. VIDAILHET – General Manager	pierre.vidaillet@adp.fr	01 70 03 64 00	X	X
M. TISSIER – Responsable Pôle Urbanisme	jean.tissier@adp.fr	01 49 75 31 77	X	X
Mme PEGOURIE – Service Urbanisme	michele.pegourie@adp.fr	01 70 03 60 32	X	X
Syndicat de l'Orge				
Mme CRUS	christelle.crus@syndicatdelorge.fr		X	X
VERDI				
Mme FOULETIER - Directrice	pfouletier@verdi-ingenierie.fr	01.42.22.58.74		X
Mme TAUZIN – Directrice d'agence	vtauzin@verdi-ingenierie.fr	01.42.22.71.72		X
Mme ROPARS – Chef de projet	cropars@verdi-ingenierie.fr	01.42.22.71.73	X	X
Mme DOYEN – Chargée d'études	adoyen@verdi-ingenierie.fr	01.42.22.71.73	X	X
Mme KHENDRICHE - Stagiaire	akhendriche@verdi-ingenierie.fr	01.42.22.71.73		X
EMPREINTE COMMUNICATION				
M. BOISSON - Directeur de création	empreintecom@orange.fr	03 20 73 23 81		X
Mme BAUDIN – Chef de publicité	johana.baudin@orange.fr	06.74.55.85.98		X

Sujets abordés	Plan d'action
<p>Verdi présente les grands enjeux diagnostic, le PADD et la compatibilité du document au regard des orientations supra-communales</p> <p><u>Remarques sur le PADD :</u></p> <p><u>AXE1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point de vue numéro 1 au Nord-Est du territoire: changer l'axe du point de vue et le tourner perpendiculairement à la route. - L'axe « traiter les entrées de ville » sous-entend de traiter les entrées de ville en assurant une bonne insertion architecturale des nouvelles constructions - Proposition d'ajouter au PADD la volonté de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics <p><u>AXE3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition d'ajouter le périmètre du Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) sur la carte 2 de l'axe3 du PADD afin de rappeler sa présence sur les emprises aéroportuaires. - Proposition d'ajouter sur la carte 2 de l'axe 3 la mention de l'activité hôtelière sur la portion B de la RN7 <p><u>Remarques sur la compatibilité avec les orientations supra-communales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le calcul de l'augmentation de la densité humaine se calcule sur l'ensemble de la commune et non pas uniquement au regard des nouveaux projets envisagés sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cela signifie que si les objectifs d'augmentation de la densité humaine sont atteints grâce aux nouveaux projets de logements et aux projets créateurs d'emplois, alors, les espaces pavillonnaires pourront être préservés de toute densification. - Le SDRIF identifie un franchissement possible de la Seine. Qu'elle traduction cette orientation trouve-t-elle dans le document actuel ? <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour le moment la commune n'a pas de projet particulier pour ce franchissement. Elle ne souhaite pas afficher d'emplacement réservé tant qu'aucun projet de ville n'aura été étudié. - La problématique d'aire d'accueil des gens du voyage est soulevée: une aire est imposée sur le territoire d'Athis-Mons. Aujourd'hui, EPT souhaite mettre en place une aire d'accueil plus globale, à une échelle plus large (300 places). <ul style="list-style-type: none"> ➤ La commune pense qu'aucune commune n'acceptera de voir une aire si importante se créer sur son territoire. C'est une question qui est actuellement en discussion. ➤ La mention de la prise en compte de cette obligation devra apparaître mais pas nécessairement dans le PADD. (règlement – zonage ou diagnostic) 	<p>Après vérification sur le terrain, l'orientation du point de vue est modifiée</p> <p>Cette orientation est ajoutée au PADD</p> <p>Le périmètre du PPRT est ajouté sur la carte 2 de l'axe 3 du PADD.</p> <p>La mention de l'activité hôtelière dans la portion nord de la RN7 est ajoutée.</p> <p>La précision est ajoutée au document pour une meilleure lisibilité de ces calculs.</p> <p>La mention de la prise en compte de l'obligation de prévoir une aire pour les gens du voyage devra apparaître mais pas nécessairement dans le PADD. (règlement – zonage ou diagnostic)</p>

<p><u>Remarques générales :</u></p> <p>ADP propose de fournir différents outils pour compléter la rédaction du règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une liste des plantes interdites aux abords des zones aéroportuaires (plantes susceptibles d'attirer des oiseaux) - Un exemple de rédaction de règlement pour les secteurs de l'aéroport - Une carte des liaisons douces prévues sur la zone afin de s'inscrire en cohérence avec les continuités douces sur le territoire. <p>La commune clos la réunion en rappelant sa forte volonté de concertation autour du projet de PLU.</p>	<p>ADP fournit ces documents à la commune et au bureau d'études.</p>
---	--

Sans observation(s) écrite(s) sept jours ouvrables après sa diffusion, le présent compte-rendu est approuvé. Il vaut convocation pour la prochaine réunion (à confirmer).

<p><u>Pièces jointes :</u> supports de présentation :</p>
<p><u>Prochaine réunion le :</u></p>
<p><u>Ordre du jour de la prochaine réunion :</u></p>